DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES
Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°124/2023 REGLEMENTANT LA FETE FORAINE DU Mardi 04 JUILLET AU Mercredi 19 JUILLET 2023 PLACE JEAN JAURES ET LE DEPLACEMENT DU MARCHE LES SAMEDIS 08 ET 15 JUILLET 2023

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

Vu le Code des Communes, Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement à l'intérieur de la Commune.
Vu l'article R417-10, R417-11 et R417-12 du Code de la Route.
A l'occasion des festivités de Juillet une **FETE FORAINE aura lieu PLACE JEAN JAURES du Mardi 04 juillet 2023 au Mercredi 19 juillet 2023.**
Le **MARCHE HEBDOMADAIRE** sera donc déplacé rue Florent Evrard les **samedis 08 et 15 Juillet 2023.**

ARRETE :

Article 1 – La circulation et le stationnement de tout véhicule seront strictement interdits **du Mardi 04 juillet 2023 à 17h00 au Mercredi 19 juillet 2023 à 17h00 Place Jean Jaurès.**

- **Les samedis 08 et 15 Juillet 2023 de 05h00 à 14h00 rue Florent Evrard, de la rue Ignace Humblot à la rue Robespierre.**

Article 2 – Le montage et démontage des structures et des manèges sera interdit entre **22h et 7h**, la musique sera également modérée afin de ne pas gêner les riverains de la commune.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la réglementation en vigueur. Les véhicules se trouvant stationnés dans le périmètre, seront verbalisés et mis en fourrière.

Article 4 – Dans le cadre du Plan Vigipirate et afin d'assurer la sécurité de tous, un barriérage sera mis en place par les Services Techniques.

Article 5 –

- Le Commissaire Divisionnaire TRUPIN du Commissariat de Béthune,
- Le Major Hervé ÉVRARD du Commissariat d'AUCHY les MINES,
- La Police Municipale d'AUCHY les MINES,

est chargée, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Le Lieutenant Jean-Pierre TOURNAY du Centre de Secours de Haisnes,
- Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune,
- Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens.

Fait à AUCHY les MINES le 06 Juin 2023

Monsieur le Maire

Jean-Michel LEGRAND.